

L'éditorial

Galleries d'art: qui épate qui?

Florence Millioud
Rubrique Culture



Des poches de résistance, il y en a encore, bien sûr. Et elles sont plutôt académiques, voire bien-pensantes lorsqu'il s'agit de ne pas mêler l'art et l'argent. Parfois beaucoup d'argent quand une simple banane scotchée sur un bête support par un plasticien de renom peut atteindre 6,2 millions de dollars avant d'être engloutie par le magnat de la tech qui se l'est offerte. Le cas a fait jaser? Cela n'en fait pas une généralité dans le monde de l'art qui a rendez-vous jusqu'au 2 février à Artgenève, salon réunissant plus de 80 galeries internationales, dans une ville qui affiche la plus grande concentration de galeries en Suisse après Zurich. On parle d'une économie, c'est sûr. Autant que d'une activité commerciale. Mais si ces galeries menées dans leur majorité par des esprits passionnés et éclairés doivent vivre, elles font aussi œuvre de découverte, de promotion et d'exposition.

L'histoire de l'art s'est aussi faite avec eux, avec leur foi à défendre des signatures qui, aujourd'hui, gonflent la fréquentation des musées. Ou leurs valeurs à assurer. Ils étaient lettrés, parfois fortunés, souvent proches d'artistes et se sont inventé cette profession à la fin du XIX^e siècle, servant de courroie entre le public, les institutions et les créateurs. Cette mission, originelle, vaut toujours et, si les galeries ont conservé le goût du risque, plus audacieuses que les musées, leur regard prescriptif est plus important que jamais dans un temps où des pseudo-artistes naissent par milliers chaque semaine.

Alors le prix de l'art, c'est tout ça! Et en parler, comme le reconnaître, n'enlève rien à la valeur artistique. D'autant que ce prix comprend aussi la garantie d'une indépendance créative, si essentielle à la marche critique du monde, qui ne saurait vivre que de subventions. **Page 3**

Bénédicte La SSR abandonne la FM et perd 30% d'audimat



Réflexions

Des entreprises peu ambitieuses avec leur LPP

L'invitée

Danièle Felley
Spécialiste en prévoyance



Saviez-vous que le nombre de caisses de pensions en Suisse est passé de 18'000 dans les années 80 à environ 1200 aujourd'hui? Pourquoi une telle chute et qu'est-ce que cela signifie pour les entreprises? La plupart d'entre elles choisissent de déléguer la gestion de leur prévoyance professionnelle à des caisses de pensions collectives. Mais est-ce vraiment la meilleure décision stratégique? En réalité, cette approche manque de vision et représente une occasion manquée de valoriser la prévoyance professionnelle comme levier d'optimisation.

La prévoyance professionnelle a subi une transformation profonde au fil des décennies. En quarante-quatre ans, le nombre de caisses de pensions a chuté de 93,33%. Si cette centralisation a simplifié les démarches administratives, elle a aussi fortement limité la possibilité pour les entreprises de personnaliser leur prévoyance en fonction de leurs besoins spécifiques et de ceux de leurs employés.

Déléguer la gestion de la LPP signifie renoncer à une partie essentielle du contrôle. Les grandes caisses collectives décident des paramètres stratégiques tels que les taux de conversion et la politique de placement, laissant peu de marge de manœuvre aux entreprises pour s'adapter aux spécificités de leur main-d'œuvre.

De plus, cette perte de contrôle s'accompagne d'un manque de transparence sur les coûts réels. Les entreprises ignorent souvent la destination précise des fonds, et des frais importants peuvent s'accumuler sans que les employeurs ou les employés ne puissent vraiment en bénéficier.

Pourtant, il existe des alternatives. En adoptant un modèle hybride ou en créant leur propre caisse de pensions, les entreprises pourraient reprendre en main la gestion des aspects stratégiques de la LPP, tout en externalisant l'administratif pour alléger leur charge. Cela leur permettrait de mieux aligner la prévoyance avec les valeurs de l'entreprise et de répondre aux attentes spécifiques de leurs collaborateurs. Ce type de gestion proactive a également un impact sur la marque employeur. Une entreprise qui s'implique dans la gestion directe de la prévoyance montre qu'elle se soucie réellement de l'avenir financier de ses collaborateurs. Cela renforce la motivation des employés et, dans un contexte où la responsabilité sociale des entreprises est de plus en plus valorisée, constitue un atout majeur pour attirer les talents.

La LPP ne devrait pas être perçue uniquement comme une obligation légale, mais comme une opportunité stratégique. Les entreprises qui prennent le parti de se réapproprier leur gestion de prévoyance peuvent non seulement réduire les coûts, mais aussi valoriser leur image, d'améliorer la satisfaction des employés et de se démarquer dans un marché du travail toujours plus compétitif. Reconsidérer la LPP comme un outil d'optimisation et de différenciation peut transformer la prévoyance professionnelle en un véritable atout stratégique.

L'accueil de jour mérite plus de transparence

L'invitée

Karine Clerc
POP, Renens



La Fondation pour l'accueil de jour (FAJE) a été créée en 2006 pour développer l'accueil de jour sur le territoire cantonal. Par son intermédiaire, c'est à l'État et aux communes d'organiser un accueil préscolaire et parascolaire.

Lors de l'élaboration de la nouvelle péréquation financière intercommunale, le système d'équilibrage de la fiscalité des communes, entre elles et avec l'État, une minorité du Grand Conseil a défendu le nombre de places en crèche comme un critère à prendre en compte dans la compensation des charges. Ces critères devaient être «simples, stables et non manipulables» selon le Conseil d'État, soucieux de l'objectivité (de la sienne en tout cas). Cette demande a été rejetée, sous prétexte que le nombre de places en crèche révélerait l'intensité choisie par les communes pour leur politique de l'enfance. Cet argument, assez vague, semble contredit par l'intervention récente de la Cour des comptes.

Récemment, celle-ci a rédigé un rapport pointant des problèmes de gestion dans le dispositif d'accueil de jour de la FAJE. On y lit également que la mission éducative, sociale et préventive serait (elle aussi) «vague et difficile à appréhender dans un contexte de pénurie». Comprenez «ni simple ni stable et non ma-

nipulable». Il faudrait pouvoir mesurer l'efficacité des mesures incitatives de la FAJE (sur le développement des places). La Cour des comptes émet des recommandations: chaque réseau devrait notamment limiter le taux d'occupation de la place d'accueil au taux d'activité le plus faible des deux parents et harmoniser sa pratique pour «identifier des pistes d'économies».

Les communes peuvent en effet choisir les tarifs qu'elles facturent aux parents et, à ce titre, choisir de les faire passer à la caisse avec plus ou moins d'intensité. Davantage de transparence serait bienvenue, avec un élargissement de l'analyse aux questions fiscales: comment les communes gèrent-elles l'argent qu'elles encaissent, celui qu'elles facturent et les prestations qu'elles distribuent? Dans ce sens, si l'accueil de jour était financé comme l'école, ce ne serait pas aux parents d'en assumer la plus grande part, comme c'est le cas aujourd'hui, avec de grandes différences d'un réseau à l'autre. Une chose est sûre: le nombre de places en crèche devrait être pris en compte dans la péréquation, une mesure parmi d'autres pour permettre une égalité entre les communes, les contribuables et les parents de ce canton. Si les crèches rapportent, comme le disait un rapport dans les années 2000, ce n'était pas seulement grâce aux revenus supplémentaires des parents, c'était aussi parce qu'elles contribuent à outiller les enfants pour le monde de demain. L'être humain, l'éducation et les missions sociales ne sont ni simples, ni stables, ni non manipulables. Est-ce pour autant qu'on doit se passer la balle lorsqu'il s'agit de passer à la caisse? Nos enfants méritent mieux que cela.